

Communiqué de presse en date du 17 septembre 2007
Destinataire :

La MACIF partenaire d'Alsace Bois Bûche

MACIF Prévention Centre Europe, mutuelle d'assurance de plus de 390 000 sociétaires dans l'Est, a souhaité apporter à ses clients un conseil éclairé pour une utilisation optimum et en toute sécurité de leur appareil de chauffage au bois. En effet, pour éviter les feux de cheminées, voire les intoxications, quelques précautions sont à prendre.

Tout bois n'est pas bon à brûler. Il faut savoir sélectionner les bonnes essences (éviter les résineux) et acheter un bois bien sec (pour un meilleur rendement et une limitation des fumées), c'est pourquoi il est important de s'adresser à un professionnel qui garantira du bois en bûche de qualité. C'est pour toutes ces raisons que **la MACIF a choisi de recommander à ses clients les négociants en bois de chauffage adhérents à la charte Alsace Bois Bûche.**

Ainsi ses 25 000 sociétaires alsaciens ont reçu une documentation les conseillant dans l'achat de leur bois en bûche et les incitant à d'adresser à l'un des 14 adhérents alsaciens à la charte. Grâce à ce partenariat, ils pourront également bénéficier gratuitement d'un diagnostic sur la qualité du bois en leur possession et obtenir des professionnels de la charte des conseils sur la meilleure manière de conserver et d'utiliser le bois pour un rendement maximum.

C'est pour répondre aux besoins des consommateurs que la charte Alsace Bois Bûche a été créée fin 2006. Elle a permis de définir des exigences auxquelles sont astreints les professionnels qui y adhèrent telles que : **des exigences techniques**, au niveau de la quantité, des essences, des taux d'humidité ; **des exigences environnementales**, pour le respect des principes de gestion durable ; **des exigences réglementaires**, pour assurer une coupe dans un cadre légal ; et **des exigences administratives.**

Elle permet ainsi de garantir aux acheteurs de bois en bûche, de plus en plus nombreux, un bois de chauffage de qualité en toute confiance et en toute sécurité.

Cette démarche régionale, portée par les négociants de bois en bûche et par FIBOIS Alsace, a convaincu de nombreux partenaires tels que la Région Alsace, l'Ademe ou encore la Fédération des Maîtres Ramoneurs d'Alsace. D'autres entreprises concernées par ce nouveau phénomène de consommation rejoignent les adhérents de la charte Alsace Bois Bûche et soutiennent son développement. C'est le cas aujourd'hui de la MACIF.

Renseignements : www.macif.fr - www.fibois-alsace.com (lien d'accès direct en page d'accueil pour accéder à la charte Alsace Bois Bûche).

Objectifs de la charte Alsace Bois Bûche :

- de promouvoir un bois bûche de qualité en termes de rendement énergétique et d'impact environnemental
- d'énoncer les règles de base à respecter en matière de bois bûche
- de favoriser l'augmentation du volume de bois bûche sec mis en vente
- de valoriser les bois régionaux
- d'assurer le développement des entreprises locales de production, de mobilisation et de commerce de bois bûche
- de moraliser le marché pour fortifier les entreprises existantes et donner toute la transparence nécessaire au respect des intérêts des consommateurs

Soutien financier de la Région Alsace et de l'Ademe

Contact presse : Véronique TRAUTMANN /FIBOIS Alsace
Téléphone : 03 88 19 17 19 Courriel : charte-abb@fibois-alsace.com

La filière forêt-bois en Alsace en quelques chiffres :

- ✓ une forêt qui couvre 38% du territoire alsacien (5^{ème} région la plus boisée de France),
- ✓ plus de 74% de la surface forestière certifiée gérée durablement PEFC (1^{ère} région française),
- ✓ 900 000 m³ de sciages (2^{ème} rang français en terme de volume de production),
- ✓ 400 maisons ossature bois par an,
- ✓ 280 000 tonnes de papiers produits par an.